

DEC191390DRH

Décision portant désignation des représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Le Président-directeur général,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n°060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n°121282DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n°190790DRH du 7 mars 2019 portant abrogation de la décision n°183194DRH du 19 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales non représentées au comité technique du CNRS

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de mobilité du CNRS :

1) En tant que représentants titulaires :

- Hugues de La GIRAUDIÈRE, directeur des ressources humaines,
- Christophe GEOURJON, directeur de recherche à l'Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP), UMS3760, à Lyon,
- Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales, à Paris,
- Richard RETOUX, responsable technique du plateau de microscopie électronique de l'UMR6508 (CRISMAT), à Caen,
- Marie-Claire BERTELLE, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange, à Paris.

2) En tant que représentants suppléants :

- Thierry ARTUSO, sous-directeur administratif au Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) – UPR4301, à Orléans,
- Rémi CORNAT, directeur technique au Laboratoire de Physique Nucléaire et de Hautes Énergies (LPNHE) - UMR7585, à Paris,
- Thierry MOUTHUY, responsable du service informatique du Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) et chargé de mission SSI de l'IN2P3 - UMR 7346, à Marseille,
- Doris PFLUMIO, responsable du service des ressources humaines de la délégation d'Alsace, à Strasbourg,
- Isabelle LONGIN, directrice adjointe des ressources humaines,

Article 2

Le mandat des membres nommés prend fin en même temps que celui des représentants du personnel.



Article 3

La présente décision abroge la décision n°151127DRH du 19 mai 2015 modifiée par la décision n°162234DRH du 22 septembre 2016 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2019

Antoine PETIT

